

## COMPTE RENDU D'UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2020

Date de la convocation : 26/02/2020

Membres présents : F KLOCK, J-L. CHRIST, R. KROMMENACKER, C. BAUMANN, M-P. PETRI, S. MARCHAL, N. BRICHLER, R. MARCHAL, S. SICILIANO, D. MATT, C. CHARBY, C. HAUTERIVE, J. SOUTTER

Membres absents excusés : R. AUGUSTIN, N. LANG.

Membres non excusés :

Secrétaire de séance : S. MARCHAL

### Compte de gestion 2019 de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

### Compte de gestion 2019 du service de l'eau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

### Approbation du compte administratif 2019 de la commune

Sous la présidence de Mr CHRIST Jean-Luc, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

- En section de fonctionnement : un excédent de clôture de **131 416,83 €**

- En section d'investissement : un déficit de clôture de **17 750,12 €** avec un solde des restes à réaliser de (-) 39 214,48 €.

Hors de la présence de Mr KLOCK François, maire, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2019 de la commune.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

### Approbation du compte administratif 2019 du service de l'eau

Sous la présidence de Mr CHRIST Jean-Luc, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 du service de l'eau qui s'établit ainsi :

- En section de fonctionnement : Excédent de clôture de **54 137,16 €**

- En section d'investissement : Excédent de clôture de **40 193,21 €** avec un solde des restes à réaliser de 0 €.

Hors de la présence de Mr KLOCK François, Maire, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2018 du service de l'eau.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

Mr KLOCK François, maire, reprend la présidence.

## **Création d'un poste d'adjoint technique**

### **Le Maire informe l'assemblée :**

Compte tenu de la situation actuelle du service technique (surcharge de travail pour le personnel en raison d'un agent actuellement en disponibilité), il convient de renforcer les effectifs de ce service.

### **Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'agent technique polyvalent à temps non complet, **soit 26,25/35<sup>e</sup>** pour les fonctions principales suivantes :

- Entretien des espaces verts de la collectivité.
- Maintenir en état de fonctionnement et effectuer les travaux de petite manutention sur les bâtiments et la voirie
- Assurer l'entretien courant des machines, des matériels et des locaux du service.

à compter du 06 mars 2020.

**Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique.**

**Conformément à l'article 3-3 - 3° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, l'emploi pourra également être occupé par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C.**

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique sur la base de l'espace indiciaire de référence dudit grade.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité des membres présents

## **Admission en « créances éteintes » de factures d'eau dans le cadre d'un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire**

Le maire expose au Conseil Municipal que la Commission de surendettement des particuliers de la Moselle, dans sa séance du 27/02/2020, a décidé d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au profit d'une administrée domiciliée dans notre commune.

Des créances concernant le service eau de la commune sont concernées par cette mesure **pour un montant total de 571,60 €** (factures d'eau de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> période de 2018 et de la 1<sup>ère</sup> période de 2019).

Le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ne conteste pas la décision de la commission de surendettement
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2020
- charge le maire d'établir le mandat correspondant.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

## **Attribution d'un accord-cadre à bons de commande pour des travaux de réparation, de branchement neufs d'eau potable et de petites extensions**

Dans le cadre de l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux de réparation, de branchement d'eau potable et de petites extensions, le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la consultation lancée auprès des entreprises, c'est l'entreprise REICHART de Sarrebourg qui sera l'attributaire du marché.

### **Accueil périscolaire**

Le Maire présente au Conseil Municipal le bilan financier 2019 du service de garderie et de cantine scolaire. Le coût restant à la charge de la commune s'élève à 15.411,33 €, soit une diminution de 9.000 € par rapport à 2018. Cette diminution s'explique essentiellement par le fait de l'augmentation des fréquentations depuis 2017-2018.

### **Remplacement de l'agent en charge du nettoyage des locaux scolaires**

Durant les congés de maladie de l'agent, le remplacement est assuré par Mme MARMET Violaine, agent d'animation au sein de l'accueil périscolaire.

La séance a été close à 20 h 00.